

Gouvernance UCLouvain

Didier Lambert assumera les fonctions de recteur de l'UCLouvain dès le 9 février 2024**EN BREF :**

- **Le conseil d'administration** de l'UCLouvain s'est réuni pour définir la **gouvernance de l'université durant la période électorale** suite à la volonté de Vincent Blondel de présenter sa candidature aux élections régionales de juin 2024
- **Didier Lambert**, actuellement vice-recteur à la politique du personnel, **assumera la tâche de recteur ad intérim**. Le CA approuve également la **procédure de désignation d'un·e nouveau·elle vice-recteur·rice à la politique du personnel**
- Ces changements prendront effet le **9 février 2024, jusqu'à la rentrée académique** de septembre 2024 qui verra une nouvelle équipe rectorale prendre les rênes de l'université

Le conseil d'administration de l'UCLouvain a pris acte de la volonté de Vincent Blondel d'être prochainement déchargé de ses fonctions de recteur, compte tenu de son intention de présenter sa candidature au scrutin de juin 2024.

Le **conseil d'administration de l'UCLouvain a statué** ce qui suit :

- Vincent Blondel **poursuivra l'exercice de son mandat de recteur jusqu'au 8 février 2024**, début de la période de prudence pour les élections ;
- **Didier Lambert** reprendra le poste de **recteur ad intérim** dès le **9 février 2024**, par application d'une décision du CA datant de 2019 (veillant à pallier une éventuelle vacance du pouvoir) ;
- Une **procédure de désignation** d'une nouvelle **vice-rectrice ou d'un nouveau vice-recteur à la politique du personnel** sera lancée afin de remplacer Didier Lambert dans ses fonctions actuelles.

Cette nouvelle organisation prendra effet du **9 février jusqu'au 31 août 2024**. Une nouvelle équipe rectorale prendra alors ses fonctions à la suite des élections rectorales qui auront lieu dans le courant du second quadrimestre 2023-2024, selon l'agenda prévu.